

SEANCE VENDREDI 10 NOVEMBRE 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	7	7

Délibération n°10112023-005

Date de la convocation

Le 02/11/2023

Date d'affichage

Objet de la délibération

**SIGNATURE DE LA
NOUVELLE
CONVENTION
TERRITORIALE
GLOBALE (CTG)
SIGNEE AVEC LA
CAF 63 SUR LE
TERRITOIRE DE
BILLOM
COMMUNAUTE**

Le Maire,

Emeric DECOMBE
Signature et cachet

L'An deux mille vingt-trois, le vendredi 10 novembre à 19 h 00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, Mme AUXERRE Céline, M. DECOMBE Emeric, M. DOMAS Philippe, M. DUMONT Fabrice, M. LABONNE Didier, Mme MEUNIER Elise,

Absents (excusés) : Mme BONHOMME Sabrina, Mme TARRIT Maryse, M. FERREIRA Manuel

Secrétaire de séance : Mme MEUNIER Elise

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF du Puy de Dôme sur le territoire de Billom Communauté arrive à échéance le 31/12/2023.

Une évaluation a été réalisée et a permis l'expression de nouveaux axes de travail pour la période 2024-2028, un pré projet a été envoyé à la mairie. Des évolutions pourront bien entendu être portées à ce document en amont de sa signature ou après, par le biais d'avenants.

Cette convention a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services développés en direction des familles du territoire mais également de valoriser les « bonus territoire » pour certains équipements (ALSH, EAJE..).

Ce projet sera présenté en fin d'année au Conseil communautaire et la nouvelle CTG sera soumise à la signature des communes et syndicats intercommunaux concernés courant décembre.

Afin d'anticiper les échéances et notamment le renouvellement des bonus territoires, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de l'autoriser à signer électroniquement la Convention Territoriale Globale CTG 2024-2028 et tout autre document ou tout avenant la concernant.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) 2024-2028, et tout document ou tout avenant la concernant.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 063-216303255-20231110-10112023005-DE